
EOLE de la Tortille (80)

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE

**Compléments et correctifs en réponse à la
demande de compléments référence
FH/MM Equipe 4-60-2017-0224**

Pièce N°5 : Etude de dangers et Résumé non technique de l'étude de danger

Partie contenant :

- **Conformité des liaisons électriques du projet d'ouvrage privé au
titre de l'article L.323-11 du code de l'Energie**

Projet éolien de la Tortille

**Communes Equancourt, Etricourt-Manancourt, Fins,
Moislains et Sorel**

Septembre 2018

REFERENCE DOSSIER : 2016 05

Parc éolien DE LA TORTILLE

**DEMANDE D'APPROBATION
DE PROJET D'OUVRAGE**

En application de l'article R323-40 du Code de l'Energie (Livre III, Titre II, Chapitre III, section 3, sous-section 4 : Ouvrages assimilables aux réseaux publics d'électricité), crée par décret n°2015-1823 du 30 décembre 2015.

- **Département :** SOMME (80)
- **Commune(s) :** EQUANCOURT (80360), ETRICOURT-MANANCOURT (80360), FINS (80360), MOISLAINS (80200), SOREL (80240)

Objet : Réseaux HTA et communication – **Parc éolien DE LA TORTILLE**

- **Maîtrise d'ouvrage :**

EOLE DE LA TORTILLE
19 Avenue Charles de Gaulle
08300 RETHEL

SOMMAIRE

1. NOTE DE PRESENTATION
2. ATTESTATION MAITRISE FONCIERE
3. ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE
4. ANNEXES

2.1 Plans

- 2016 05 - DAU - 08 12 2016-01-DAPO-Situation
- 2016 05 - DAU - 08 12 2016-02-DAPO-PLAN D'ENSEMBLE 1-8
- 2016 05 - DAU - 08 12 2016-03-DAPO-PLAN D'ENSEMBLE 2-8
- 2016 05 - DAU - 08 12 2016-04-DAPO-PLAN D'ENSEMBLE 3-8
- 2016 05 - DAU - 08 12 2016-05-DAPO-PLAN D'ENSEMBLE 4-8
- 2016 05 - DAU - 08 12 2016-06-DAPO-PLAN D'ENSEMBLE 5-8
- 2016 05 - DAU - 08 12 2016-07-DAPO-PLAN D'ENSEMBLE 6-8
- 2016 05 - DAU - 08 12 2016-08-DAPO-PLAN D'ENSEMBLE 7-8
- 2016 05 - DAU - 08 12 2016-09-DAPO-PLAN D'ENSEMBLE 8-8

2.2 Schémas

- 2016 05 - DAU - 08 12 2016-10-DAPO- Schéma Unif PDL 1 et 2
- 2016 05 - DAU - 08 12 2016-11-DAPO- Schéma Unif PDL 3

2.3 Coupes

- Les coupes types et coupes sur croisement réseaux existants sont incluses sur les plans au 1/1000^{ème}.

1 - NOTE DE PRESENTATION

1.1 - BUT DE L'OUVRAGE

Les ouvrages à construire permettront le raccordement des réseaux H.T.A et Fibre optique entre les 12 aérogénérateurs et les postes de livraison implantés sur les communes d'EQUANCOURT, ETRICOURT-MANANCOURT, FINS, MOISLAINS, SOREL composant le parc éolien de la Tortille.

1.2 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Enfouissement en tranchées de câbles HTA, tension de service : 20 kV

Les sections et nature de câbles seront les suivantes :

- Câble de section 3x150mm² Alu NF C33-226, longueur : **4986 ml**
- Câble de section 3x240mm² Alu NF C33-226, longueur : **2123 ml**

Le détail des sections et natures figure sur les schémas unifilaires en annexe (annexe 2.2)

Les installations seront exécutées suivant les règles de l'art et répondront aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 17 mai 2001, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les lignes d'énergie électrique.

1.3 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- Département : SOMME (80)
- Commune(s) : EQUANCOURT (80360), ETRICOURT-MANANCOURT (80360), FINS (80360), MOISLAINS (80200), SOREL (80240)
- Tension de service : 20 kV
- Concession : distribution privée
- L'ensemble du tracé est situé soit en domaine public (passage sous chemin communal), soit en domaine privé (parcelle privée avec servitude de tréfonds, emprise foncière louée par le maître d'ouvrage). Les baux incluent une servitude de tréfonds assurant au maître d'ouvrage une maîtrise foncière sur l'ensemble des parcelles.

1.4 - RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

1.4.1 Conducteurs souterrains

Profondeur de pose du câble (génératrice supérieure) :

- Sous accotement (domaine public ou chemin d'association foncière) : couverture de 0,70m sur câble HTA.
- Sous parcelle agricole : couverture de 1,00m sur câble HTA.
Dispositif avertisseur : grillage plastique de couleur rouge

1.4.2 Points spécifiques :

- En traversée de la RD 72, le câble inter éolien sera posé sous fourreau TPC diam 160 mm (longueur 12.00m).
Les fourreaux seront posés en fonçage.
Remblaiement au droit des câbles existants avec matériaux de nature et granulométrie identiques à l'existant.
- Traversée d'un chemin d'accès existant (chemin communal, ou rural ou d'exploitation)
(Chemin rural n°27 de Moislains à Equancourt)
(Chemin rural n°25 dit de la Voie des Dix Journaux)
(Voie Communale n°2 de Nurlu à Equancourt)

2 – ATTESTATION MAITRISE FONCIERE

Je soussigné Thierry BOIVINET, Représentant légal de société Eole de la TORTILLE certifie que le cheminement des câbles électriques reliant les douze éoliennes entre elles et les postes de livraison est prévu sur des parcelles et emprises de chemins dont la société maîtrise le foncier pour le passage de ces câbles en ayant conclu des accords avec les propriétaires fonciers concernés.

3 – ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE

Les installations seront exécutées suivant les règles de l'art et répondront aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 17 mai 2001, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les lignes d'énergie électrique et seront exécutées conformément aux normes en vigueur.

Les travaux faisant l'objet du présent marché seront soumis au contrôle technique dans les conditions prévues par le titre II de la loi du 4 Janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans les domaines de la construction.

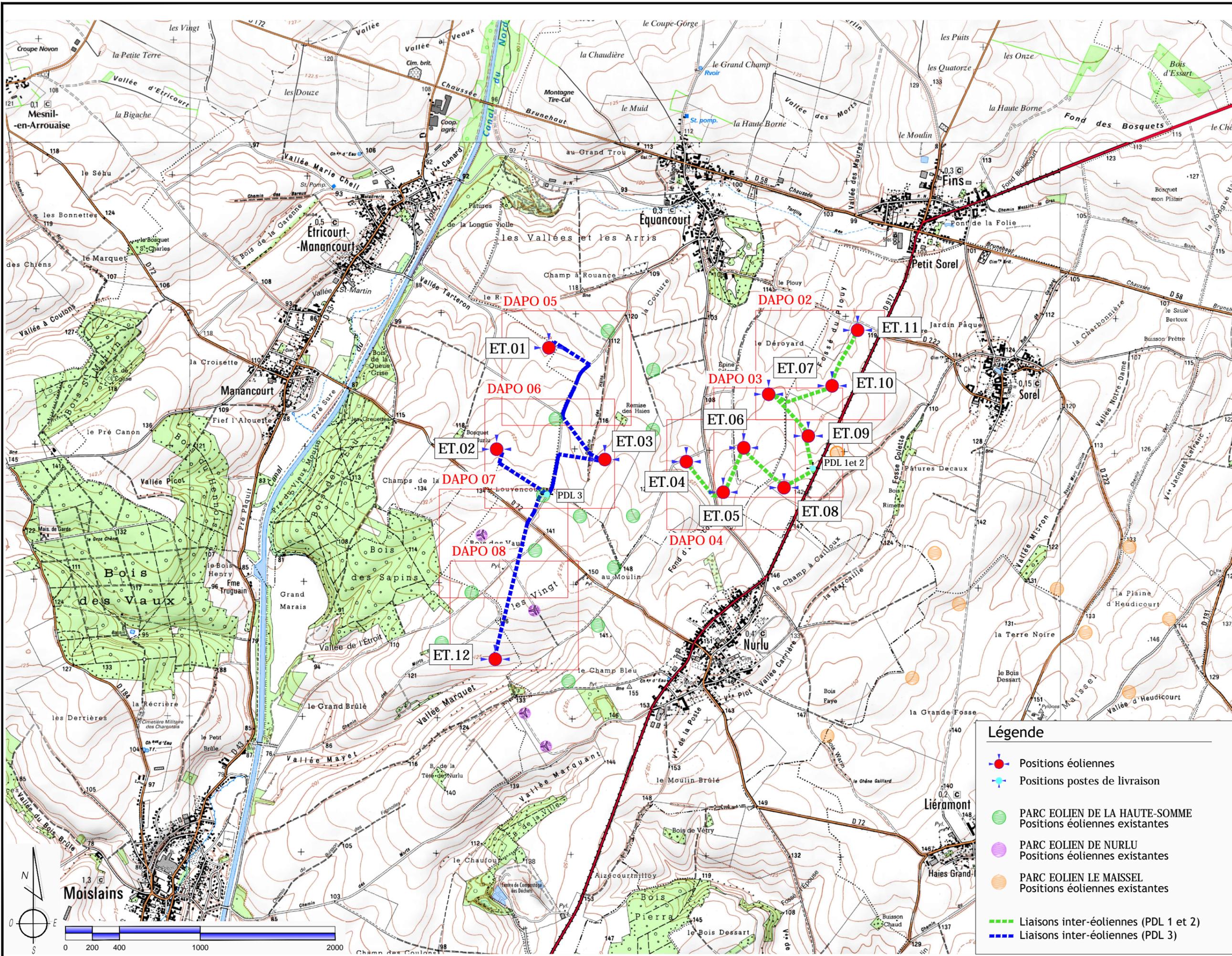
Préalablement à l'exécution des travaux, le maitre d'ouvrage établira les déclaration de travaux (DT) conformément à l'arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

En fin de travaux, le maitre d'ouvrage enregistrera son ouvrage sur la plateforme en ligne INERIS.

Fait à Rethel, le 09 juillet 2018

**Le Demandeur : EOLE DE LA TORTILLE
Représenté par Mr Thierry BOIVINET**

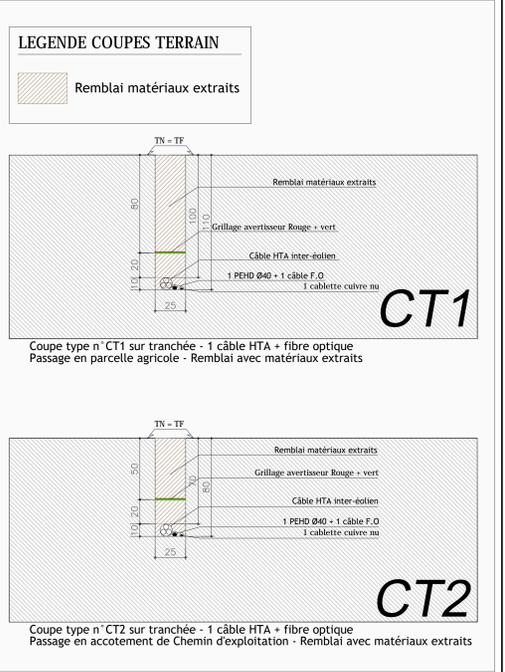
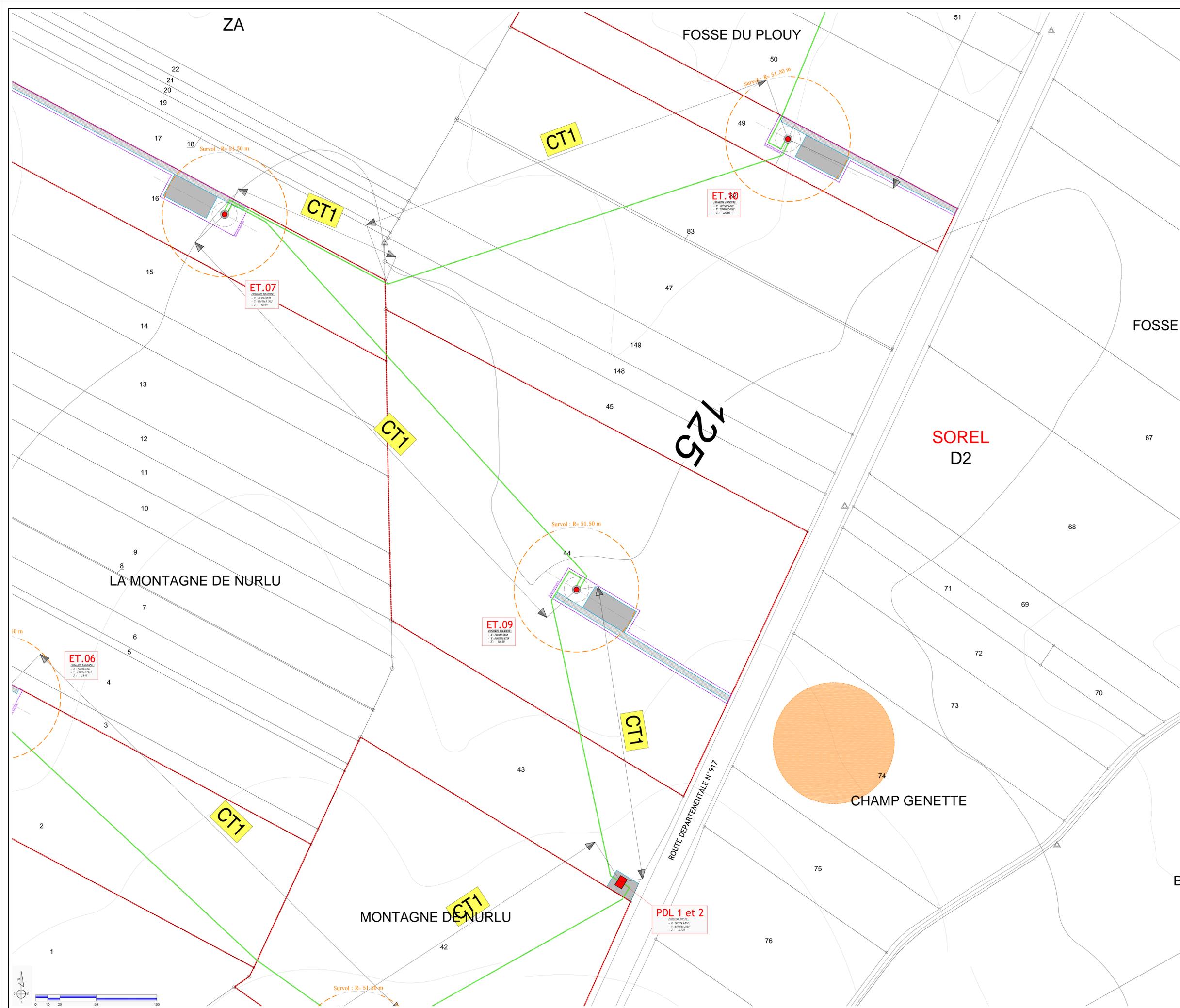
4 – ANNEXES



Légende

- Positions éoliennes
- + Positions postes de livraison
- PARC EOLIEN DE LA HAUTE-SOMME
Positions éoliennes existantes
- PARC EOLIEN DE NURLU
Positions éoliennes existantes
- PARC EOLIEN LE MAISSEL
Positions éoliennes existantes
- Liaisons inter-éoliennes (PDL 1 et 2)
- Liaisons inter-éoliennes (PDL 3)

<h2 style="margin: 0;">PARC EOLIEN DE " LA TORTILLE "</h2> <p style="margin: 0;">Communes Equancourt, Etricourt-Manancourt, Fins, Moislains et Sorel</p>	<p>MAITRE DOUVRE : EOLE DE LA TORTILLE 19 Avenue Chartes de Gaulle 08300 RETHIEL</p> <p>ARCHITECTE : S.A.R.L. SCHATZLE WEITLING ARCHITECTURE ECOPARC - OCEANIS - Bâtiment 1a 35, rue Haroun Tazieff 54 320 MAXEVILLE Tél. 03.83.26.22.25 - Fax. 03.83.26.51.45</p>
<h1 style="margin: 0;">DAPO</h1>	<h1 style="margin: 0;">01</h1>
<h2 style="margin: 0;">SITUATION / REPERAGE PLANS</h2> <p style="margin: 0;">1/25 000°</p>	
<p style="margin: 0;">Décembre 2016</p>	



PARC EOLIEN DE " LA TORTILLE "
Equancourt, Etricourt-Manancourt, Fins, Moislains et Sorel

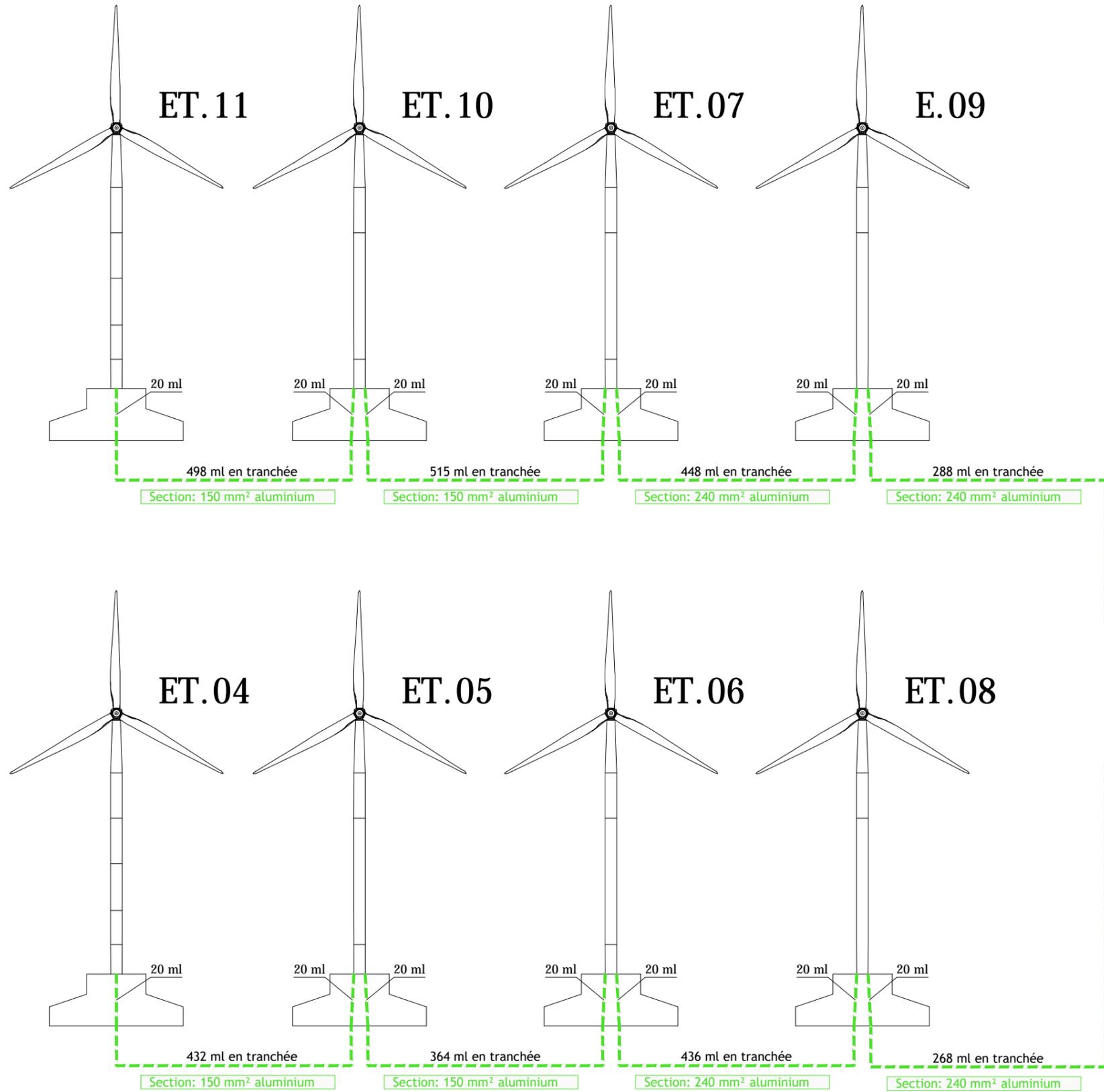
Maitre d'Ouvrage
EOLIE DE LA TORTILLE
19 Avenue Charles de Gaulle
80000 REIMS

Ce document est la propriété de la société SCHATZLE WETLING SARL et ne peut être reproduit sans son autorisation préalable.

PLAN D'ENSEMBLE (4/8)		DAPO
Liaisons HTA		05
Echelle : 1/5 000°	Première diffusion : 2016 12 01	

Index	Commentaires	Date	Signature	Vérifié

Maitre d'Ouvrage
SARL SCHATZLE WETLING
19 Rue Général Scharf - Zone Ecozon
54230 - MANDEVILLE
Tel : 03 83 28 22 21 - Fax : 03 83 28 91 45



MAITRE DOUVRE :
 EOLE DE LA TORTILLE
 19 Avenue Charles de Gaulle
 08300 RETHIEL

ARCHITECTE :
 S.A.R.L. SCHATZLE WEITLING ARCHITECTURE
 ECOPARC - OCEANIS - Bâtiment 1a
 35, rue Haroun Tazieff
 54 320 MAXEVILLE
 Tél. 03.83.26.22.25 - Fax. 03.83.26.51.45



PARC EOLIEN DE " LA TORTILLE "
 Communes
 Equancourt, Etricourt-Manancourt, Fins, Moislains et Sorel

PDL 1 et 2 - Schéma Unifilaire
 sans échelle

DAPO

10

Décembre 2016

